

c. c. : Philippe Couillard, premier ministre du Québec; Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Jean D'Amour, Ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime et Pascal Bérubé, Député de Matane-Matapédia.

**7. VARIA**

**7.1 Formulaire vierge VARIA**

Le maire remercie tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour l'organisation et le déroulement de la fête nationale.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question s'est tenue de 20h05 à 20h10.

**9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h10 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

Rés. : 2015-114

\_\_\_\_\_  
M. Rodrigue Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay, dir.gén.

*Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Rodrigue Roy, Maire*

Procès-verbal signé le \_\_\_\_\_ 2015

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

**Procès-verbal** d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 11 août 2015, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents les conseillers :  
monsieur Jean-Yves Ouellet, madame Gilberte Fournier,  
monsieur Réjean Gendron, monsieur Raymond L'Arrivée,  
monsieur Jacques Vachon, Madame Annie Gonthier le tout  
formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy**, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay,  
directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-  
Métis.

La séance est ouverte à 19h30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2015-115

Il est proposé par **monsieur Jean-Yves Ouellet** et résolu à **l'unanimité des conseillers présents**, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN JUILLET

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2015 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2015-116

Il est dûment proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER ET D'ADOPTER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2015.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

**ATTENDU QUE** la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 11 août 2015 ;

Rés. : 2015-117

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	6 368.87 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	3 578.30 \$
Comptes à payer du mois :	15 366.11 \$

4.2 INTÉRÊTS ET CAPITAL PAYABLES À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MITIS POUR L'EMPRUNT # 2

Rés. : 2015-118

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement de la somme de 472.56 \$ à la *Caisse Populaire de la Mitis* pour le paiement des intérêts échus le 16 août 2015 ainsi que 35 800\$ en capital pour le financement # 2 du projet relatif à la programmation de travaux de voirie local de la taxe d'accise.

4.3

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-0180 MODIFIANT  
DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DES PERMIS  
ET CERTIFICATS**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire mettre à jour et apporter divers ajustements au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'** avis de motion a été donné le 5 mai 2015;

Rés. : 2015-119

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par monsieur Réjean Gendron, et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro 2015-0180 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

4.4 **DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE SERVICE DES INCENDIES – SECTEUR DE PRICE**

La directrice dépose le rapport de l'auditeur indépendant sur le service des incendies – secteur de Price. Ledit rapport sera conservé avec les archives de la municipalité de Grand-Métis

4.5 **DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE COÛT DE LA MISE EN COMMUN D'UN SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

La directrice dépose le rapport de l'auditeur indépendant sur le coût de la mise en commun d'un service d'alimentation en eau potable avec la municipalité de Price. Ledit rapport sera conservé avec les archives de la municipalité de Grand-Métis

4.6 **APPROBATION DU DEVIS POUR DÉCOHÉSIONNEMENT, STABILISATION ET TRAITEMENT DE SURFACE – RANG 2 EST DES ÉCOSSAIS**

Rés. : 2015-120

Il est proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le devis pour décohésionnement, stabilisation et traitement de surface – rang 2 est des écossais tel que préparé. Il est aussi résolu que la municipalité lance l'appel d'offres sur SEAO pour un contrat évalué à environ 369 127 \$. Le contrat sera défrayé en grande partie par la TECQ.

4.7 **COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET PUTRESCIBLES**

Rés. : 2015-121

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice à discuter et préparer un appel d'offre commun pour les collectes de matières résiduelles, recyclables et putrescible avec les municipalités de Saint-Octave-de-Métis, Métis-sur-Mer, et Padoue pour une période de 3 à 5 ans.

4.8 **APPROBATION DU DEVIS POUR DÉCOHÉSIONNEMENT, STABILISATION ET TRAITEMENT DE SURFACE – RANG 2 EST DES ÉCOSSAIS**

Rés. : 2015-122

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le devis pour décohésionnement, stabilisation et traitement de surface – rang 2 est des écossais tel que préparé. Il est aussi résolu que la municipalité lance l'appel d'offres sur SEAO pour un contrat évalué à environ 369 127 \$. Le contrat sera défrayé en grande partie par la TECQ.

4.9 **SERVICE D'INSPECTION / RAMONAGE DES CHEMINÉES**

CONSIDÉRANT que le règlement concernant le service de ramonage des cheminées 120-2005 de la municipalité, stipule à l'article 3 qu'il faut inspecter les cheminées à intervalles d'au plus 12 mois;

CONSIDÉRANT que la MRC offre un service qui consiste à faire l'inspection et le ramonage des cheminées des résidences pour les municipalités de son territoire à un coût semblable à celui que paie présentement la municipalité;

Rés. : 2015-123

**Pour ces motifs**, il est proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité adhère au service de ramonage offert par la MRC de Mitis pour les années 2015 et 2016.

4.10 **TÉLÉPHONIE IP- ENTENTE MRC**

**Considérant que** la MRC de la Mitis a procédé à l'acquisition et à l'implantation d'une système de téléphonie IP (ci-après appelé le Système) et que la municipalité de Grand-Métis désire s'y raccorder;

**Considérant que** la MRC a défrayé les dépenses d'immobilisation reliées à l'implantation du Système;

**Considérant que** certaines dépenses d'opération du Système (contrat de location du PRI, lignes téléphoniques, frais pour les appels interurbains, gestion et entretien du Système) sont assumées par la MRC et qu'il y a lieu de les partager entre les utilisateurs du Système;

**Considérant que** les dépenses relatives au raccordement des locaux des utilisateurs du Système situés dans les bureaux de la MRC, ainsi que les frais d'acquisition de formation du personnel pour l'utilisation des appareils, de gestion de l'implantation assumée par le personnel de la MRC et autres dépenses de même nature sont entièrement assumés par chacun des utilisateurs;

**Considérant que** les parties se sont entendues sur les modalités administratives et financières relativement au partage des dépenses communes et financières relativement au partage des dépenses communes d'immobilisation et d'opération du Système et qu'il y a lieu de concrétiser le tout dans une entente formelle;

Rés. : 2015-124

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil autorise M. Rodrigue Roy, maire ainsi que Mme Chantal Tremblay, dg. Sec.trés. à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Grand-Métis avec la MRC de La Mitis pour le service de téléphonie IP.

5. **URBANISME ET VOIRIE**

5.1 **DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS – JUILLET 2015 – DU SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION**

Dépôt du rapport d'activité de JUILLET 2015 déposé par la directrice pour le compte de M. Michel Lagacé, Inspecteur en urbanisme.

6. **CORRESPONDANCE**

6.1 **DEMANDE D'EXTENSION DU DÉPÔT DES RÔLES (2016-2017-2018)**

Servitech a envoyé une demande au Conseil des Maires de la MRC de La Mitis pour l'émission d'une résolution autorisant le report du dépôt des nouveaux rôles équilibrés des municipalités de Saint-Charles-Garnier, Métis-sur-Mer, Grand-Métis, Saint-Joseph-de-Lepage, Mont-Joli, Sainte-Flavie et TNO La Mitis à la date maximales du 1<sup>er</sup> novembre 2015 et d'en transmettre une copie certifiée conforme au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, tel que stipulé à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale.

6.2 **AVIS DE DÉMARRAGE RÉNOVATION CADASTRALE**

Réception d'un avis du ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles concernant le démarrage du mandat pour la rénovation cadastrale dans notre municipalité. Le début des travaux est prévu pour le 29 août prochain.

7. **VARIA**

7.1 **FORMATION – CENTRE DE COORDINATION DES MESURES D'URGENCES**

La formation «Centre de coordination des mesures d'urgence» est offerte à Mont-Joli par Sécurité civile Landry au coût de 195\$ par personne. Cette formation est conçue pour permettre l'acquisition de connaissances minimales dans l'opération d'un Centre de coordination et donner, aux différents répondants, l'opportunité de travailler ensemble dans un contexte de gestion de situation d'exception.

Rés. : 2015-125

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Chantal Tremblay et le maire à participer à cette formation.

7.2 **ANALYSE DU SOL – TERRAIN MUNICIPAL DU CHEMIN KEMPT**

Rés. : 2015-126

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice à préparer ou faire préparer un document d'appels d'offre pour effectuer des analyses de sol à divers endroits sur les lots achetés par la municipalité l'automne dernier afin de connaître la nature du sol en prévision d'un projet résidentiel

**7.3 ACHAT D'UNE RECTIFIEUSE À PILE**

Rés. : 2015-127

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Dickner pour l'achat d'une rectifieuse M18MC (pile non comprise) de marque Milwaukee au coût de 181.49 \$ plus taxe.

**7.4 DEMANDE D'INFORMATION POUR UNE FAUCHEUSE**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont décidé de la possibilité de faire l'acquisition d'une faucheuse afin de faire exécuter le fauchage des abords de chemins en régie interne plutôt que par des sous-traitant;

CONSIDÉRANT que le conseil désire que fauchage des accotements des routes municipales fasse dorénavant partie des travaux réalisé par l'employé municipal;

Rés. : 2015-128

Il est proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice demande de l'information pour diverses faucheuses latérale.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question s'est tenue de 20h20 à 20h45.

Plusieurs citoyens étaient présents à l'assemblée. Certains étaient inquiets de la circulation des camions de la porcherie Breton (qui est situé à St-Octave mais qui circule sur le chemin de l'Anse des morts et le rang des Écossais) après la réfection du rang des Écossais.

Il y a aussi eu discussion au sujet de l'état du ponceau sur le rang des Écossais à l'Est du chemin de l'Anse-des-Morts et de la circulation de ces mêmes camions sur ce dernier.

**9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h45 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2015-129

Il est dûment proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

\_\_\_\_\_  
M. Rodrigue Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay, dir.gén.

*Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Rodrigue Roy, Maire*

Procès-verbal signé le \_\_\_\_\_ 2015